

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Essassa : six blessés graves dans un accident de la circulation

G.R.M
Essassa/Gabon

L'ON a failli encore enregistrer des pertes en vie dans un accident de la circulation survenu il y a quelques jours, en milieu de journée, non loin du domicile du chef du quartier Essassa-Nzogmitang, dans le deuxième arrondissement de la commune de Ntoun. Sur la scène, un camion transportant un conteneur et un véhicule de marque Toyota et de type Pic Nic. Selon des témoins, la petite voiture roulait dans le sens Ntoun-Libreville, avec six personnes à bord dont le chauffeur. Quelques personnes ayant assisté au choc expliquent: "Le conducteur du Toyota Pic Nic était probablement distrait au volant, il a foncé et s'est retrou-

vé sous le camion qui faisait sa manœuvre." Si aucun décès n'a été enregistré, l'accident, a-t-on appris, aurait fait plusieurs blessés graves. Les victimes ont été conduites à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba du PK 9 par une personne de bonne foi. Une source de l'établissement hospitalier indique que les accidentés ont été immédiatement pris en charge à leur arrivée. Quant au petit véhicule, il s'est retrouvé avec la partie avant bousillée. Les accidents de la circulation sont récurrents dans cette partie du chef-lieu du département du Komo-Mondah. L'on se souvient encore de celui survenu le samedi 4 juillet dernier, entre un Toyota RAV4 et un camion. Deux personnes avaient trouvé la mort ce jour-là.



Si aucun décès n'a été enregistré, le Toyota a par contre été endommagé.

Un individu écroué pour viol sur mineure et inceste

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ÉRIC Moukagni, Gabonais âgé de 34 ans, domicilié au quartier Bac-Aviation, dans la commune de Port-Gentil, est soupçonné d'avoir commis un viol doublé d'un inceste sur une mineure de moins de 15 ans. Outrée par un tel acte abominable, C.M., - elle est à la fois la sœur du père décédé de la victime et du mis en cause -, a déposé plainte au commissariat central de police de Port-Gentil, afin que justice soit rendue à sa nièce.

Selon une source proche du dossier, la requérante aurait été stupéfaite de constater que sa nièce G.H., âgée de 11 ans, est enceinte. Et qui plus est, que l'auteur présumé de la grossesse serait son frère Moukagni, qui avait la garde de la victime depuis la disparition du papa de la gamine, également son propre frère, il y a 5 ans. Au cours de l'enquête préliminaire, la mineure abusée aurait déclaré aux agents que son oncle Éric entretenait régulièrement des rapports sexuels avec



Moukagni aurait reconnu les faits.

elle, puis la menaçait de représailles si jamais elle osait révéler leur liaison. Il a fallu la grossesse de la petite, pour que le scandale éclate au grand jour. L'examen gynécologique pratiqué sur la victime dans une clinique de la place, confirmera effectivement que celle-ci porte une grossesse de plus de quatre mois. Entendu à son tour, le mis en cause aurait reconnu les faits, notamment ceux d'avoir entretenu régulièrement depuis plusieurs années des rapports sexuels avec sa propre nièce. Présenté devant le parquet, Moukagni a été, après audition, placé sous mandat de dépôt, à la prison centrale de Port-Gentil, en attendant son jugement.

Lambaréné : elle montre sa nudité à son gendre

Esaïe NDILOROU
Lambaréné/Gabon

Le quartier Atsié, dans le deuxième arrondissement de Lambaréné, vient d'être le théâtre d'un acte impudique. E.M., 55 ans, pour bien montrer à son gendre qu'elle n'approuve pas du tout la liaison amoureuse qu'il entretient avec sa fille, s'est mise dans son plus simple appareil devant ce dernier, l'humiliant et le maudissant. Déconcerté par ce comportement inconvenant, le gendre, D.N., a porté plainte contre sa belle-mère au commissariat de police du 2e arrondissement. En présence du procureur de la République, le plaignant a expliqué aux enquêteurs qu'il vit en concubinage depuis huit mois avec la fille de l'accusée, mais que celle-ci désapprouve avec la dernière énergie cette relation amoureuse. "Pour bien me le montrer, elle me menace et m'insulte sans cesse. Pour elle, je ne suis pas digne de vivre avec sa fille parce que je suis pauvre", a-t-il raconté. Il a ensuite narré aux agents le spectacle affligeant auquel il a été soumis : "Ma belle-mère



Le commissariat de police du 2e arrondissement de Lambaréné.

m'a trouvé vers 16 heures, près de son domicile. Après m'avoir injurié copieusement, elle a descendu sa jupe et son slip, et m'a montré sa nudité, tout en prononçant des paroles de malédiction". D.N. a dit ne pas comprendre l'attitude de sa belle-mère, car il ne croit pas être un paresseux. La preuve, sa petite amie et lui ont planté plus de 2000 pieds de bananiers et d'ananas, 1,5 ha de produits maraîchers, et veulent lancer un projet d'élevage de cochons et de poules pondeuses. "Nous voulons nous investir à fond dans l'agriculture et l'élevage", a-t-il lancé. Auditionnée à son tour, l'accusée expliquera que sa fille a un diplôme universitaire, alors que son amant n'a rien. Et de

faire cette révélation : "L'ancien amant de ma fille s'occupait bien de moi, financièrement et matériellement. Mais son nouveau concubine ne m'aide pas. Je lui ai montré ma nudité justement pour qu'il se décourage et laisse ma fille tranquille". Quant à sa fille, elle a déclaré: "Je ne suis pas d'accord avec l'acte que maman a posé. Qu'elle nous laisse vivre notre vie"... Après avoir écouté tout le monde, le procureur a demandé à la mère et à sa fille de faire la paix et de se réconcilier. Puis il a exhorté la quinquagénaire de ne plus poser des actes contraires aux bonnes mœurs : "L'acte que vous avez posé est impudique et est contre nos us et coutumes. Ne recommencez plus".